

## *COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018*

PRESENTS : DELMARES Bernard, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MAS Grégoire, RENAULT Denis, ZARA Gwenaëlle.

ABSENTS EXCUSES : AYZAC Marylène, DELTEIL Danielle, MARCOU Philippe, THOCAVEN Jean-Louis.

### ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- DELIBERATIONS :
  - Approbation des nouveaux statuts de Cauvaldor
  - Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
  - Attribution subvention exceptionnelle à la FNCA
  - Installation éventuelle borne WI-FI public
  - Décision modificative
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

### DELIBERATIONS :

#### 1) Approbation des nouveaux statuts de Cauvaldor :

Madame le Maire informe l'assemblée que le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 5211.20, et la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2018 approuvant la modification des statuts de Cauvaldor, obligent le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification envisagée.

Après lecture de la délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux statuts à l'unanimité.

#### 2) Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :

Cette mise en place s'impose aux collectivités territoriales qui instaurent le RIFSEEP. Il convient donc de compléter la délibération existante. Madame le Maire propose un plafond de 500 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### 3) Attribution subvention exceptionnelle à la FNACA :

Le 11 novembre 2018, nous commémorerons le Centenaire de l'Armistice de 1918. Le pôle Martel-Payrac-Souillac-Rocamadour perpétuera le devoir de mémoire de ce centenaire en organisant une exposition salle du Bellay à Souillac du 6 au 11 novembre 2018, portée par la FNACA. Pour financer cet événement une enveloppe départementale a été dédiée et les communes du Pôle sont sollicitées pour une subvention exceptionnelle. Madame le Maire propose le versement de 100 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### 4) Installation d'une borne WI-FI public :

Le Syndicat de Lot Numérique propose l'installation d'une borne WI-FI dans un lieu de passage de la commune (place publique). Cela pourrait être utile pour les touristes. Il sera simplement nécessaire de souscrire un abonnement annuel à QOS Télécom pour 4 ans d'un montant de

315.72 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion au syndicat Lot Numérique de déploiement du WI-FI public avec installation de la borne et abonnement sur une durée de 4 ans minimum.

Après discussion, il s'avère que la plupart des titulaires de téléphone portable accèdent à internet et le Conseil Municipal ne juge pas opportun l'installation de cette borne.

5) Décision modificative :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du fait que l'attribution de Compensation versée à CAUVALDOR n'a pas été ventilée au bon compte lors de l'établissement du budget. Il en ressort que le 1<sup>er</sup> trimestre a été versé, mais les 3 derniers doivent être portés au compte 739211 afin de pouvoir les honorer (soit la somme de 16 144.92 €).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ Compétences Eau et Assainissement : Madame le Maire donne lecture de la lettre du Président de CAUVALDOR nous donnant les éléments qui l'ont conduit à réaliser une étude de faisabilité pour le transfert de cette compétence à la communauté.
- ✓ Une réunion du SIAEP le 22 octobre 2018 à Payrac nous a informé du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public en 2017 (rapport transmis à tous les conseillers par mail).
- ✓ Tarification Incitative -Etude préalable à cette instauration :  
Madame le Maire passe la parole à Monsieur Denis RENAULT qui est le délégué au SYDED. Nous avons reçu un rapport de 100 pages qui reste à disposition des conseillers qui désirent le consulter.  
Cette tarification est destinée à la diminution de la production des déchets, à l'encouragement du tri et à la diminution des fréquences de passage des véhicules de collecte.  
Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal afin d'expliquer à nos administrés les tenants et aboutissants de cette mise en place éventuelle.
- ✓ « Plan Mercredi », mise en place sollicitée par la DDCSPP :  
Ce plan repose sur l'engagement de la collectivité à mettre en place des activités éducatives de qualité dans le cadre structuré d'un accueil de loisirs sans hébergement, adossé à un projet éducatif de territoire.
- ✓ Fréquences TNT :  
A compter du 4 décembre 2018, la commune de Masclat sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau
- ✓ Commission Finances Fiscalité Budget :  
Une réunion a eu lieu le 8 octobre 2018. Il a été débattu de l'effort fiscal des communes car le montant du FPIC perçu par CAUVALDOR se rapproche du versement...  
Pour que le FPIC que perçoit CAUVALDOR soit maintenu, il serait nécessaire que l'effort fiscal des communes soit supérieur à 1% (c'est le cas de Masclat en 2018).

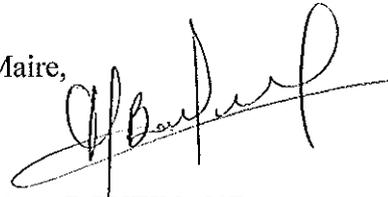
✓ **PLUI.H Projet zonage et OAP :**

Une réunion avec le service urbanisme doit être prévue au plus tôt soit un matin à 9h ou à 14h et ce pour la demi-journée. Il s'agit de décider du zonage du PLUI.H. Programmation très importante où il serait nécessaire que le Conseil Municipal soit présent au complet. Il doit être décidé de la date à partir du 5 novembre 2018. Les administrés désirant obtenir la mise en constructibilité d'une parcelle soit priée d'adresser une demande écrite à la mairie qui transmettra au service de l'urbanisme.

**QUESTION DIVERSES :**

Aucune question n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Boutinaud', written over a horizontal line.

Monique BOUTINAUD